

Conseil Général du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

LA SEANCE DE L'APRES-MIDI
M. Mahles proclame la séance ouverte à 15 h. 15.

LES HABITATIONS A BON MARCHÉ
Le deuxième bureau ne voulant pas qu'il puisse y avoir de divergence de vues au sujet de l'application de la décision du Conseil d'habiter concurremment l'applicatif de loi sur les habitations à bon marché précises que l'Office des H.B.M. à qui l'on a demandé de construire pourra demander la garantie voulue avant de s'engager.

LE GROUPE DES CHEMINS DE FER DU SUD
Un débat s'ouvre sur la question des chemins de fer des lignes du Sud du département. Le 4<sup>e</sup> bureau propose de poursuivre l'état de fait des voies en cours, le maintien des services d'autobus existants et la création de nouveaux services de ce genre et demande que la question revienne au Conseil en avril.

LE GROUPE DES CHEMINS DE FER DU SUD (suite)
M. Bourdon propose au Conseil de recourir aux autobus pour le transport des voyageurs et de procéder à la réfection partielle des chemins de fer pour le transport des marchandises, celui des voyageurs, celui des charbons et un entretien coûteux des routes. L'orateur demande le renvoi du projet pour étude complémentaire.

M. Carlier manifeste quelque scepticisme sur la reconstruction des chemins de fer. M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

M. Loucheur déclare se rallier aux conclusions du 4<sup>e</sup> bureau parce que la reconstruction du chemin de fer a fait l'objet d'un engagement pris par le Conseil général et par le Gouvernement.

Les modifications nouvelles de notre régime fiscal

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des discussions qui se sont poursuivies au sein du Parlement et des commissions et qui avaient trait au remaniement partiel de notre régime fiscal. Nous avons même à deux reprises, depuis un mois, dressé un tableau des principales modifications projetées.

IMPOT GENERAL SUR LE REVENU
Pour faire comprendre ce qu'est l'impôt général sur le revenu, comparons la situation de deux contribuables dont l'un possède des revenus provenant d'une seule source et l'autre des revenus de sources différentes.

Voici, d'une part, un ouvrier qui n'a d'autres ressources que celles provenant de son travail dans une usine déterminée. Il gagne 11.000 francs par an et a un droit à une déduction de 2.000 francs.

Or, les bénéfices provenant de l'exercice d'une profession non commerciale ne sont pas taxables que s'ils dépassent 10.000 fr. ; en est de même des rentes viagères. Nous arrivons à ce résultat paradoxal que l'ouvrier gagnant 11.000 francs, mais dans une seule catégorie, celle des salaires, serait taxable parce que son revenu excède la somme de 10.000 francs, alors que l'autre personne, qui cependant gagne 1.000 francs de plus que lui, serait exonérée parce que ses revenus de sources différentes n'atteignent pas dans chacune des catégories le minimum imposable, soit 10.000 francs.

On a donc institué, outre l'impôt spécial à chaque catégorie et qu'on appelle l'impôt déductif, un impôt de totalisation qui est l'impôt général sur le revenu.

L'impôt sur le revenu, est-il besoin de le faire remarquer, n'est pas un créancier de la loi nouvelle. Cette loi n'a fait que modifier sur certains points un régime déjà en vigueur, nous ne le savons que trop.

Apparait, étaient affranchis de ce dit impôt les personnes dont le revenu n'excédait que pour le faire, de payer la pension de leurs enfants.

La question est heurtée à des obstacles. J'ai pensé, dit M. Hudeol, que le Conseil général avait un autre rôle à jouer que celui de commanditaire d'une organisation fonctionnant en dehors de lui.

Le Préfet insiste encore sur l'effort fourni par tous ceux qui ont apporté leur tribut à l'élaboration de ce rapport qu'on entend pas depuis trois jours, comme l'a dit le docteur Bourdon, mais depuis cinq ans. On applaudit et le Président, interprète de l'Assemblée, rend hommage à l'action du Préfet.

Les propositions du Préfet touchant le Sanatorium et la Maison des Tout-Petits sont adoptées.

Le président invite l'Assemblée à se prononcer et le Conseil vote les propositions contenues dans le rapport du préfet touchant le Sanatorium et la Maison des tout-petits du Monceau-Saint-Waast.

Recettes ordinaires 670.100
Recettes extraordinaires 28.020.000
Dépenses ordinaires 670.100
Dépenses extraordinaires 28.020.000

Le Conseil approuve encore le budget du Comité départemental qui comporte les chiffres suivants:

Recettes ordinaires 670.100
Recettes extraordinaires 28.020.000
Dépenses ordinaires 670.100
Dépenses extraordinaires 28.020.000

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE FAIT L'ÉLOGE DE M. HUDEOL

M. Mahles clôt la séance en faisant l'éloge de M. Hudeol qui va bientôt quitter la Préfecture du Nord pour prendre sa retraite. Il a apporté, dit-il, le bien-être et une conscience exemplaire dans la maison des tout-petits à Monceau-Saint-Waast, et invite ses collègues à ne pas remettre à une autre session les questions pour la discussion desquelles la séance extraordinaire a été décernée.

M. Delanney s'efforce à prouver qu'il y aurait profit pour la lutte contre les fléaux sociaux à diminuer les crédits de guerre.

UNE AFFAIRE MYSTERIEUSE A FORT-MAHON

Le cadavre d'une jeune fille qui était en traitement à Berck-sur-Mer est découvert sur la grève.

Hier matin, vers 6 h. 45, un pêcheur de Fort-Mahon, M. Rafel, en allant relever ses filets, aperçut un cadavre jeté sur le bord de la grève. Il se rendit bientôt compte qu'il se trouvait en présence d'un corps de femme qui ne semblait pas avoir longtemps séjourné dans l'eau.

L'enquête ne tarda pas à révéler que cette malheureuse qui avait quitté un sanatorium de cette ville la veille du jour de l'an portait des blessures sérieuses au cou et à la face.

Le Parquet d'Abbeville a ordonné l'autopsie afin d'établir si les ecchymoses et hémorragies relevées sur le corps de la jeune fille sont accidentelles ou criminelles.

Le crime d'Henri-Lietard « Boule » est-il bien l'auteur du crime ? Le jeune Polonais Wenceslas Stozicki qu'avait reconnu formellement Joseph Henaut, comme étant l'auteur du meurtre de Lietard, Mme Crème, continue à nier énergiquement.

Deux autres pistes Malgré l'arrestation du Polonais Stozicki, les policiers continuent leur enquête. D'une part, la police mobile recherche un ancien pensionnaire de Mme Crème qui, dernièrement, a quitté brusquement la pension, omettant de régler une note assez élevée.

Le crime d'Henri-Lietard « Boule » est-il bien l'auteur du crime ? Le jeune Polonais Wenceslas Stozicki qu'avait reconnu formellement Joseph Henaut, comme étant l'auteur du meurtre de Lietard, Mme Crème, continue à nier énergiquement.

Le crime d'Henri-Lietard « Boule » est-il bien l'auteur du crime ? Le jeune Polonais Wenceslas Stozicki qu'avait reconnu formellement Joseph Henaut, comme étant l'auteur du meurtre de Lietard, Mme Crème, continue à nier énergiquement.

Le crime d'Henri-Lietard « Boule » est-il bien l'auteur du crime ? Le jeune Polonais Wenceslas Stozicki qu'avait reconnu formellement Joseph Henaut, comme étant l'auteur du meurtre de Lietard, Mme Crème, continue à nier énergiquement.

Le crime d'Henri-Lietard « Boule » est-il bien l'auteur du crime ? Le jeune Polonais Wenceslas Stozicki qu'avait reconnu formellement Joseph Henaut, comme étant l'auteur du meurtre de Lietard, Mme Crème, continue à nier énergiquement.

Le crime d'Henri-Lietard « Boule » est-il bien l'auteur du crime ? Le jeune Polonais Wenceslas Stozicki qu'avait reconnu formellement Joseph Henaut, comme étant l'auteur du meurtre de Lietard, Mme Crème, continue à nier énergiquement.

Le crime d'Henri-Lietard « Boule » est-il bien l'auteur du crime ? Le jeune Polonais Wenceslas Stozicki qu'avait reconnu formellement Joseph Henaut, comme étant l'auteur du meurtre de Lietard, Mme Crème, continue à nier énergiquement.

Le crime d'Henri-Lietard « Boule » est-il bien l'auteur du crime ? Le jeune Polonais Wenceslas Stozicki qu'avait reconnu formellement Joseph Henaut, comme étant l'auteur du meurtre de Lietard, Mme Crème, continue à nier énergiquement.

Le crime d'Henri-Lietard « Boule » est-il bien l'auteur du crime ? Le jeune Polonais Wenceslas Stozicki qu'avait reconnu formellement Joseph Henaut, comme étant l'auteur du meurtre de Lietard, Mme Crème, continue à nier énergiquement.

Le crime d'Henri-Lietard « Boule » est-il bien l'auteur du crime ? Le jeune Polonais Wenceslas Stozicki qu'avait reconnu formellement Joseph Henaut, comme étant l'auteur du meurtre de Lietard, Mme Crème, continue à nier énergiquement.

Le crime d'Henri-Lietard « Boule » est-il bien l'auteur du crime ? Le jeune Polonais Wenceslas Stozicki qu'avait reconnu formellement Joseph Henaut, comme étant l'auteur du meurtre de Lietard, Mme Crème, continue à nier énergiquement.

Le crime d'Henri-Lietard « Boule » est-il bien l'auteur du crime ? Le jeune Polonais Wenceslas Stozicki qu'avait reconnu formellement Joseph Henaut, comme étant l'auteur du meurtre de Lietard, Mme Crème, continue à nier énergiquement.

LE BOUCHER DISPARU DE LOURCHES A-T-IL ÉTÉ VICTIME D'UN GUET-APENS ?

Nous avons, jeudi matin, relaté la mystérieuse disparition d'un boucher de Lourches, M. Fernand Hennevin, 80 ans, qui était parti le 17 décembre dernier, en compagnie d'un de ses neveux, s'approvisionner au marché de Valenciennes. En partant, M. Hennevin, qui emportait une somme de 80.000 francs, avait dit à sa femme que si le marché de Valenciennes s'était par suffisamment forcé il se rendrait à Limoges.

En cours de route, ayant rencontré M. Hantecour, vétérinaire départemental, qui lui donna quelques détails sur le marché régional, M. Hennevin décida de partir pour Limoges. Prévenu par téléphone par son neveu, Mme Hennevin lui annonça que son beau-frère, M. Pierre Douchement, accompagnait son mari.

Comme il avait été convenu, M. Douchement se trouva en gare de Valenciennes à l'heure fixée: 11 h. 20, mais il attendit vainement son beau-frère. Après avoir visité plusieurs maisons où M. Hennevin avait coutume d'aller et n'ayant pas trouvé, il entra à Lourches. Mme Hennevin s'emporta d'abord que son mari était quand même parti pour Limoges mais, au bout de quelques jours, ne le voyant pas revenir et ne recevant aucune nouvelle, elle s'alarma.

Des recherches furent alors faites dans l'Arvesnois et le Cambrésis; elles n'apportèrent aucun éclaircissement à cette mystérieuse disparition.

Pour qui connaît M. Hennevin, toute idée de fugue doit être écartée. On se demande donc avec intérêt si le boucher de Lourches n'a pas été victime d'un guet-apens.

CHRONIQUE ELECTORALE ROUBAIX

L'élection au Conseil général dans le canton Est de Roubaix. On annonce que le candidat communiste pour l'élection complémentaire dans le canton Roubaix-Est, est M. Alphonse Seet, ouvrier du bâtiment.

LA VIE POUR TOUS, 89, rue de Lannoy, R. O. Ordonnances, réparations rapides, Lunetterie soignée. Prix avantageux. Baromètres, etc. 84 MESIEURS s'adresser chez Educas, 26001.

UN INCENDIE fait 100.000 francs de dégâts à la Fonderie de la Fosse-aux-Chênes.

Vendredi, vers 17 h. 35, un incendie a éclaté dans une des caves de la Fonderie de la Fosse-aux-Chênes, 105, rue Turgot, où se trouvaient emmagasinés de nombreux modèles en bois.

UN CHALE, UNE PELISSE, UNE ROBE de baptême, un Article de layette ne s'achète qu'à la « VILLE DE ROUBAIX », 35 bis, rue de Lannoy, 33 bis. 321000.

AMICALES DES MEDAILLES DU TRAVAIL L'Association des Médailles du travail de Roubaix tiendra sa première assemblée générale le 6 janvier 1929, dans la salle des ventes de la Chambre de commerce de Roubaix, sous la présidence de la disposition des médailles par M. Georges Métais, président. Le paiement des cotisations se fera à 9 h. 30 et le départ commencera à 10 h. M. Lév. administrateur du Comité assistera à l'Assemblée.

HALLES CENTRALES. — Pour quelques jours seulement, grande vente spéciale, avec baisse sur toutes les marchandises. M. le Commissaire Desnoy-Carratte, 100-101 (face aux rues Jeanne-d'Arc et Pierre-Motte. En cadeau utile sera offert à tout acheteur pendant les jours de cette vente spéciale. 25125

RENAULT. — Agents officiels Bellets, au 100 Intermedia. Téléphone 750. 31420

Société de secours mutuels des ouvriers des Etablissements Wibaux-Florin Cet important groupement mutualiste tiendra son assemblée générale, le dimanche 27 janvier, à 10 h. 30, dans une des salles du Café Paillard, 28, rue Pavée.

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF PEUGEOT Vaux, 10, Grand'Rue, Roubaix. Téléphone 37063. RENAIX. — Hôtel Patsa, Place, Roubaix, 20000.

DECLARATION DES DOMESTIQUES ATTACHES A LA PERSONNE PRECEPTEUR PROPRIETAIRES ET GOUVERNEURS. — Les domestiques attachés à la personne qui ont été déclarés en vertu de la loi du 22 mars 1927, la déclaration du nombre de ces domestiques, propriétaires, précepteurs et gouverneurs, qui doivent être déclarés, à leur service au 1<sup>er</sup> janvier 1929. Les personnes ayant fait une déclaration l'année dernière recevront à leur domicile un questionnaire qui devra être retourné à la Mairie, rempli et signé, avant le 31 janvier 1929. Les personnes inscrites devront être déclarées, à leur domicile, à la Mairie, 24 étage, porte 32.

COUPE DES VIANDES EN OREUILLE A L'ABATTOIR DE ROUBAIX. — Le 21 décembre 1928 au 5 janvier 1929. — Bœuf, viande à graisser: 1<sup>er</sup> qual. 9,00 à 10,00, extra 1<sup>er</sup> qual. 1,80; 2<sup>e</sup> qual. 1,70 à 1,80, 3<sup>e</sup> qual. 1,60 à 1,70. — Veau: 1<sup>er</sup> qual. 6,75 à 8,00, extra 1<sup>er</sup> qual. 8,50, 2<sup>e</sup> qual. 8,00 à 8,50; 3<sup>e</sup> qual. 7,50 à 8,00.

WASQUEHAL

Le cadavre d'un ouvrier agricole est découvert dans une pâture. Il est probablement suicidé.

Vendredi matin, vers 9 heures, le jeune Jouveaux, cultivateur au Cartelot, a découvert dans une pâture, au long d'un haie, le cadavre d'un ouvrier agricole qui s'était habilement suicidé. Les gardes de Wasquehal, prévenus aussitôt, se rendirent sur les lieux avec les gendarmes de Roubaix, qui étaient justement en tournée dans la commune.

Le désespéré, qui avait reçu une balle de revolver à la nuque, à l'arrière du crâne, et vraisemblablement égaré par le coup et par un corps gisant contre une haie épave Jouveaux-Toulemoude. Dans ses poches, on découvrit des papiers, ainsi qu'un livret de pension de victime civile de la guerre, permettant d'établir son identité. Il s'agit d'un nommé Louis-Auguste Thiron, né à Ponton (Aube), le 14 février 1882, exerçant la profession de boucher et dont le dernier domicile connu est 26, rue Cornet, à Tournon; où il habite également 80, rue de Gand.

Le revolver se trouvait sur sa poitrine. Il restait encore quatre douilles percutees, dont deux avaient encore le coup et le plomb. Ajoutons que Thiron, qui a la main gauche sectionnée, blessure reçue pendant l'occupation allemande, était titulaire d'une pension d'invalidité de 20 % comme victime civile de la guerre.

Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital, après les constatations légales du docteur Roussel.

NOUS RAPPELONS A NOS LECTEURS que les annonces peuvent être remises chez M. FERRON, rue Foch, 21358.

WATRELOS

UN PREVOST DE L'AVENIR. — Grande réunion, 6 janvier, Café Delcroix, 15, Grand'Rue. Les cotisations à la disposition des Prévoists.

UN CONTINGENT. — Le Service de Police dressé le 26 décembre, a chargé de M. Robert Pélissier, 20 ans, étudiant, demeurant à Roubaix; de Léonard 20 ans, étudiant, demeurant à Tournon; pour avoir été cités sur trois listes de M. le Comte d'Alard, propriétaire, Grand'Rue, 139, à Roubaix; pour ne pas avoir réglé une somme d'argent, rue Faidherbe, 82, à Watrelos.

LUNETTES, nœuds, baromètres, thermomètres, Herbor. Demortier, 62, r. Crutier, W. 28187.

FRATERNITE DES COMBATTANTS WATRELOS. — Réunion-Assemblée. — Les cotisations du premier trimestre 1929, seront perçues dimanche prochain, 6 janvier, de 10 h à 12 h, au siège de la société, Café Delcroix, 15, Grand'Rue.

JEUNESSE OUVRIERE CHEMINISTE. — Ce soir à 8 h. 30, réunion pour les dirigeants et les militants.

MESBAMES, ECOUTEZ

Le Bas-Océan garantit les voitures; il rend à la fois les formes et se garde; il vous assure contre les accidents qui paraissent pour tous les marchés et l'activité.

Le Bas-Océan qui vient d'être créé, est un nouveau perfectionnement des Bas-Océans; alors que les autres (Beretta) présentent un défaut, le Bas-Océan a un rayon tricoté. A vous de choisir. Départ exclusif de Bas-Océan et de Bas-Océan. Madame Spriet, 44, rue des Fabricants à Roubaix. 31691

LANNON LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES sera perçue lundi 7 janvier, de 8 h. 30 à 11 h. en cas de défaut de paiement, de 10 h. 30 à 11 h. Le recensement de la classe 1929. — Les jeunes gens nés le 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1909, sont priés de se présenter à la Mairie avant le 12 janvier. Se munir du livret de famille.

FLERS PERCEPTION DE LA TAXE sur le chiffre d'affaires, droits de licence et impôt sur automobiles, land. 7 janvier, de 8 à 11 h., à la Mairie, pour le Secteur de Bourz.

FLERS-BREUCQ Une camionnette renverse un motocycliste. Un habitant, M. A. V., de Toufflers, suivait une motocyclette, le boulevard Lille-Roubaix, en direction vers Roubaix. Voulu virer, rue du Réveil, il indigna dans main gauche, à hauteur de la Piazza d'Epino, qu'il allait tourner. Une camionnette de la maison Dubois-Defrennes, 7, rue Barleffroy-Doré, à Lille, suivait la machine à quatre mètres; son conducteur ne tint pas compte de la moto et, au moment où, au moment où ce dernier changeait de direction, la voiture tamponna la machine, qui fut projetée à quelques mètres. Le motocycliste fut contusionné légèrement à la main gauche; sa machine a subi quelques avaries.

LYS QUARTIERS DU BON POSTE, CIVRON ET BEAU PASSAGE. — Le Comité du Bon Poste, Civron et Beau Passage à Lys, a remis à plusieurs familles de ces quartiers, des dons en espèces, ces dons ont été envoyés au Comité par M. Simon Defrennes, industriel à Lannoy, et président d'honneur des fêtes de ces quartiers, ceci en l'honneur du mariage de son fils Marc et envoie leur vœux de bonheur aux jeunes époux.

ARRESTATION D'UN VAGABOND. — La gendarmerie a arrêté dans une briqueterie, vers 4 h. du matin, Georges Lohard, 22 ans, montebourgeois. Ce individu n'ayant ni argent, ni domicile, a été conduit à Lille, où il fut arrêté.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI SAMEDI 3 JANVIER: Aujourd'hui, sales bûches; demain, Epiphanie. Soleil à lever à 7 h. 40; coucher à 18 h. 06. Lune à lever à 10 h. 40; coucher à 11 h. Bulletin météorologique pour la journée du 3 janvier (Bégin, 30-6). Temps variable, avec faibles intermittences; vent de Nord-Est, 8 à 10 m.; températures en trois places basses, gelées; minimum au bois de la Vierge.

Dispensaire Faidherbe-Roubaix, 90, rue des Longs-Haies; à 14 h., consultation pour adultes. Dispensaire d'Hygiène sociale de l'Industrie, 43, rue de Cassel; à 14 h., consultation pour adultes. A 21 h. 15, Cercle de l'Industrie; Bal du Cercle Militaire.

La soirée du Cercle militaire au bénéfice de la Société d'entraide « La Légion d'honneur » AURA LIEU CE SOIR, A 21 HEURES 15, AU CERCLE DE L'INDUSTRIE

La fête de ce soir est appelée à un retentissant succès, et on en juge par le nombre de cartes d'invitation retirées par les officiels.

M. LE COMMANDANT ROBIN

cière, par celles placées dans la population roubaissienne et surtout par les personnages officiels qui ont promis leur présence, entre autres, des généraux, des officiers supérieurs, des notables.

Les réceptions seront faites par M. le commandant Robin, président du Cercle Militaire; M. René Wibaux, président de la section roubaissienne de la Légion d'honneur; M. le commandant Desdésailles, vice-président, et le capitaine Jean Desnoyelles, secrétaire général du Cercle Militaire.

Les délégués, non encore définitivement élus, s'élèveront à environ 100.000 francs.

UN CHALE, UNE PELISSE, UNE ROBE de baptême, un Article de layette ne s'achète qu'à la « VILLE DE ROUBAIX », 35 bis, rue de Lannoy, 33 bis. 321000.

AMICALES DES MEDAILLES DU TRAVAIL L'Association des Médailles du travail de Roubaix tiendra sa première assemblée générale le 6 janvier 1929, dans la salle des ventes de la Chambre de commerce de Roubaix, sous la présidence de la disposition des médailles par M. Georges Métais, président. Le paiement des cotisations se fera à 9 h. 30 et le départ commencera à 10 h. M. Lév. administrateur du Comité assistera à l'Assemblée.

HALLES CENTRALES. — Pour quelques jours seulement, grande vente spéciale, avec baisse sur toutes les marchandises. M. le Commissaire Desnoy-Carratte, 100-101 (face aux rues Jeanne-d'Arc et Pierre-Motte. En cadeau utile sera offert à tout acheteur pendant les jours de cette vente spéciale. 25125

RENAULT. — Agents officiels Bellets, au 100 Intermedia. Téléphone 750. 31420

Société de secours mutuels des ouvriers des Etablissements Wibaux-Florin Cet important groupement mutualiste tiendra son assemblée générale, le dimanche 27 janvier, à 10 h. 30, dans une des salles du Café Paillard, 28, rue Pavée.

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF PEUGEOT Vaux, 10, Grand'Rue, Roubaix. Téléphone 37063. RENAIX. — Hôtel Patsa, Place, Roubaix, 20000.

DECLARATION DES DOMESTIQUES ATTACHES A LA PERSONNE PRECEPTEUR PROPRIETAIRES ET GOUVERNEURS. — Les domestiques attachés à la personne qui ont été déclarés en vertu de la loi du 22 mars 1927, la déclaration du nombre de ces domestiques, propriétaires, précepteurs et gouverneurs, qui doivent être déclarés, à leur service au 1<sup>er</sup> janvier 1929. Les personnes ayant fait une déclaration l'année dernière recevront à leur domicile un questionnaire qui devra être retourné à la Mairie, rempli et signé, avant le 31 janvier 1929. Les personnes inscrites devront être déclarées, à leur domicile, à la Mairie, 24 étage, porte 32.

COUPE DES VIANDES EN OREUILLE A L'ABATTOIR DE ROUBAIX. — Le 21 décembre 1928 au 5 janvier 1929. — Bœuf, viande à graisser: 1<sup>er</sup> qual. 9,00 à 10,00, extra 1<sup>er</sup> qual. 1,80; 2<sup>e</sup> qual. 1,70 à 1,80, 3<sup>e</sup> qual. 1,60 à 1,70. — Veau: 1<sup>er</sup> qual. 6,75 à 8,00, extra 1<sup>er</sup> qual. 8,50, 2<sup>e</sup> qual. 8,00 à 8,50; 3<sup>e</sup> qual. 7,50 à 8,00.

ARRESTATION D'UN VAGABOND. — La gendarmerie a arrêté dans une briqueterie, vers 4 h. du matin, Georges Lohard, 22 ans, montebourgeois. Ce individu n'ayant ni argent, ni domicile, a été conduit à Lille, où il fut arrêté.

Les artisans devant l'impôt d'après la loi de finances de 1928

L'article 14 de la loi de finances du 31 décembre 1928 ayant supprimé dans le paragraphe premier de l'article 10 de la loi du 30 juin 1928 les mots « habitant avec eux », les artisans travaillant avec les membres de leur famille: père, mère, beaux-pères, belles-mères, enfants, petits-enfants, gendres et belles-filles, habitant ou non sous leur toit, et n'employant qu'un compagnon et un apprenti de moins de 18 ans, avec qui un contrat régulier d'apprentissage a été passé, se trouvent maintenus assujettis à l'impôt sur les salaires et exonérés de la taxe sur le chiffre d'affaires pour la vente des produits de leur fabrication.

La même loi de finances a porté à 10.000 francs, au lieu de 7.000 francs, l'abattement au titre de salaire et à 4.000 francs, au lieu de 3.000 francs, la déduction à faire pour les enfants de moins de dix-huit ans et non salariés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

En conséquence, l'artisan marié, père de deux enfants, a le droit de déduire de la différence existant entre les revenus de son exploitation et les charges de celle-ci, une somme de 15.000 francs; l'artisan marié, père de trois enfants, une somme de 22.000 francs.

Il est rappelé aux artisans qu'ils ne doivent pas oublier de faire, avant le 28 février 1929, leur déclaration fiscale de l'année 1928, et, avant le 31 janvier, celle concernant le salaire versé à leur compagnon.

UN AVION VOLE depuis soixante-cinq heures

Los Angeles, 4 janvier. — L'avion américain qui tente de battre le record du monde de durée, avec ravitaillement en vol, tient toujours l'air, ayant, avec un vol de 63 h. 23, battu le record du monde établi par le Belge Grooy-Groenen, avec 60 h. 07.

L'AVIATRICE ANGLAISE MISS TROUT TIENT L'AIR PENDANT 12 H. 11'

Los Angeles, 4 janvier. — L'aviatrice Miss Trout, âgée de 19 ans, tenu l'air 12 heures 11 minutes, établissant le record féminin de durée.

LA REORGANISATION DE L'ECOLE CENTRALE DE L'ECOLE CENTRALE

Une année d'études à Lille? On suppose que M. Victor Bérand, président de la Commission sénatoriale de l'enseignement, aurait demandé la réorganisation sous forme de régionalisation de l'Ecole centrale des arts et manufactures, trop à l'étroit dans ses bâtiments actuels.

M. Bérand est vice-président de l'Ecole centrale ne peut plus vivre à Paris, dit M. Victor Bérand. Elle a la plus les locaux et les ressources suffisantes et ses étudiants n'ont plus les moyens de suivre ses cours. Même réduite au minimum, la scolarité de l'Ecole centrale est au-dessus des bourses moyennes.

Pour remédier à ces inconvénients, l'Ecole serait répartie en plusieurs centres: la première année à Lyon; la deuxième à Lille et la troisième à Paris. Successivement, les élèves pourraient s'initier aux différents industries de la France. Et, dans ces villes, des sub